



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 59926

Texte de la question

M Maurice Briand appelle l'attention de M le ministre de la santé et de l'action humanitaire sur le mécontentement dont viennent de lui faire part les professionnels sociaux intervenant dans les établissements relevant du titre IV. Ces personnels (éducateurs spécialisés, assistantes sociales, animateurs socioculturels) sont en effet depuis de longs mois dans l'attente de leur nouveau statut et de la reconnaissance de leurs spécificités. Il lui demande, en conséquence, de lui préciser les initiatives qu'il envisage de prendre visant à répondre à des préoccupations qui lui paraissent justifiées.

Texte de la réponse

Reponse. - La réforme du statut des personnels sociaux et médico-sociaux qui relèvent du titre IV du statut général de la fonction publique est engagée. Des négociations interministérielles sont actuellement en cours et, dès leur achèvement prochain, les projets de statuts particuliers de ces personnels seront soumis aux organisations syndicales. Dans ce cadre, et conformément aux accords Durafour, les textes réglementaires régissant les personnels d'encadrement éducatifs et sociaux feront également l'objet de discussions. En application de ces accords, les situations administratives des agents seront régularisées dès la publication des nouveaux statuts. Par ailleurs, de nouvelles mesures sont en cours d'étude pour ce qui concerne la reconnaissance des contraintes d'internat.

Données clés

Auteur : [M. Briand Maurice](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59926

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3103